Nations Unies S/PRST/2004/32



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5030e séance du Conseil de sécurité, tenue le 10 septembre 2004, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La question concernant Haïti », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité remercie les pays qui participent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et espère que ceux qui ont annoncé qu'ils fourniraient du personnel militaire et du personnel de police civile feront tout leur possible pour déployer rapidement ce personnel.

Il constate que, si la situation d'ensemble s'est améliorée en Haïti depuis février dernier, les groupes armés irréguliers qui défient l'autorité du Gouvernement de transition mettent en péril la stabilité et la sécurité dans certaines parties du pays.

Il condamne les tentatives faites par des groupes armés irréguliers pour exercer sans autorisation des fonctions de maintien de l'ordre dans certaines villes haïtiennes. Il souligne que le Gouvernement de transition doit exercer son contrôle et asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire. Il souligne aussi que la MINUSTAH doit activement aider les organismes de sécurité du Gouvernement de transition à réprimer les activités de tous les groupes armés irréguliers, conformément au mandat qu'il lui a confié dans sa résolution 1542 (2004).

Le Conseil souligne que les groupes armés irréguliers doivent être démobilisés et désarmés d'urgence. Il demande au Gouvernement de transition d'achever sans tarder la mise en place des structures nécessaires et du cadre juridique requis pour la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il note que la MINUSTAH aidera le Gouvernement de transition dans ces efforts.

Le Conseil insiste sur le fait que la stabilité et la sécurité demeurent indispensables au succès des efforts de reconstruction politique et économique du Gouvernement de transition et de la communauté internationale. Il souligne qu'il importe de développer les capacités de la police haïtienne pour qu'elle soit efficace et professionnelle. Il rappelle l'importance d'une coordination et d'une coopération efficaces entre la MINUSTAH et la Police nationale

04-50626 (F) 100904 100904

haïtienne. Il souligne aussi qu'il est urgent d'améliorer la situation des droits de la personne, y compris celle des droits de la femme, dans le pays.

Le Conseil affirme que seul un dialogue approfondi et sans exclusive permettra de poser les bases d'un cadre politique pacifique et démocratique en Haïti. Il demande à tous les acteurs politiques haïtiens de participer au dialogue national, ainsi qu'à la transition et au processus électoral qui aura lieu en 2005.

Le Conseil se félicite que le Conseil électoral provisoire (CEP) ait lancé le processus électoral en Haïti en organisant une concertation générale sur les préparatifs des élections. Il encourage l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains à mettre au point dès que possible un mémorandum d'accord énonçant les responsabilités de chaque organisation dans les élections.

Le Conseil rappelle qu'il est indispensable, pour la réconciliation nationale en Haïti, de mettre fin à l'impunité. Il souligne que la justice doit s'appliquer de la même façon à tous les citoyens du pays et être rendue par un appareil judiciaire indépendant avec l'appui d'un système pénitentiaire réformé. Il est extrêmement préoccupé par les rapports qui font état de discrimination dans l'administration de la justice. Il se félicite que le Gouvernement de transition ait l'intention de lever les restrictions à la liberté de circulation imposées à d'anciens fonctionnaires et personnalités politiques sans justification judiciaire. Il demande instamment au Gouvernement de transition de lever immédiatement toutes ces restrictions.

Il se félicite des résultats de la conférence des donateurs qui a eu lieu à Washington les 19 et 20 juillet et demande instamment que les contributions annoncées soient versées rapidement. Il attend avec intérêt la réunion de suivi qui doit se tenir à Port-au-Prince les 22 et 23 septembre, compte tenu des priorités définies dans le cadre de coopération intérimaire du Gouvernement haïtien.

Le Conseil réaffirme son soutien à la création d'un groupe restreint chargé de garder la communauté internationale mobilisée, d'intensifier les consultations entre les principales parties prenantes afin de renforcer la coordination et l'efficacité de l'assistance offerte à Haïti et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement à long terme visant à favoriser une paix et une stabilité durables dans le pays.

Le Conseil se félicite que M. Juan Gabriel Valdés ait été nommé Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH et s'engage à l'appuyer pleinement dans ses travaux. »